



Rebord méridional du Vercors

Site Natura 2000
FR 8201682 (D10)

Validé par le comité de pilotage le
16 juin 2015



Maître d'ouvrage

MEDDE – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes.

Suivi de la démarche : Françoise Barrouillet, Direction Départementale des Territoires Drôme.

Opérateur :

Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors.

Rédaction du Document d'Objectifs :

Rédaction / Coordination / Cartographie : Florence Niel

Relecture : Parc du Vercors (en particulier : Manon Chevalier, Muriel Nardelli), DDT.

Crédits photographiques :

Parc naturel régional du Vercors, photothèque.


Référence à utiliser :

Parc naturel régional du Vercors, 2014 – Tome 2 du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 8201682 « Rebord méridional du Vercors ». MEDDE, 39 p.

Sommaire

A1 Favoriser une agriculture extensive et équilibrer la pression pastoral	page 5
A2 Raisonner les traitements antiparasitaires	page 7
A3 Préserver les pelouses de crêtes riches en espèces patrimoniale	page 9
A4 Lutter contre les espèces indésirables	page 11
A5 Canaliser la fréquentation et restaurer les zones dégradées	page 13
B1 Limiter le dérangement d'espèces	page 15
B2 Rendre les points d'eau favorables à la faune sauvage	page 16
C1 Garantir le bon état de conservation des forêts d'intérêt communautaire	page 18
C2 Restaurer les forêts d'intérêt communautaire dégradées	page 20
C3 Favoriser la maturation des peuplements	page 22
C4 Restaurer les clairières et améliorer les lisières	page 24
D1 Orienter les pratiques de loisirs sur les zones à faible enjeu écologique	page 26
E1 Mettre en œuvre des suivis de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	page 27
E 2 Améliorer les connaissances sur certains groupes d'espèces ou habitats	page 28
F1 Engager une action de concertation avec les usagers	page 30
F2 Canaliser voire limiter la fréquentation sur les secteurs jugés sensibles	page 31
G1 Veiller à la cohérence des différents dispositifs de gestion du patrimoine naturel existant et à venir sur le site	page 32
G2 Valoriser les connaissances	page 33
G3 Favoriser la diffusion des connaissances sur le site aux différents porteurs de projets locaux pour faciliter l'intégration des enjeux écologiques en amont des projets	page 34
H1 Favoriser la réalisation des actions du Document d'Objectifs grâce aux contrats Natura 2000 et via l'engagement sur les mesures agro-environnementales	page 35
H2 Encourager les pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via la charte Natura 2000	page 36
H3 Ajuster le périmètre au cadastre	page 37
Bilan financier des actions prévues au Docob	page 38

Objectifs de conservation		Objectifs opérationnels	Niveau de priorité
Gestion des habitats et des espèces			
A	Conserver la richesse des milieux ouverts	A1 Favoriser une agriculture extensive et équilibrer la pression pastorale	1
		A2 Raisonner les traitements antiparasitaires	
		A3 Préserver les pelouses de crêtes riches en espèces patrimoniales	
		A4 Lutter contre les espèces indésirables	
		A5 Canaliser la fréquentation et restaurer les zones dégradées	
B	Maintenir les populations d'espèces d'intérêt communautaire	B1 Limiter le dérangement d'espèces (Action F1 & F2)	2
		B2 Rendre les points d'eau favorables à la faune sauvage	
C	Favoriser la biodiversité des milieux boisés	C1 Garantir le bon état de conservation des forêts d'intérêt communautaire	3
		C2 Restaurer les forêts d'intérêt communautaire dégradées	
		C3 Favoriser la maturation des peuplements	
		C4 Restaurer les clairières et améliorer les lisières	
D	Préserver les milieux rocheux et les espèces patrimoniales associées	D1 Orienter les pratiques de loisirs sur les zones à faible enjeu écologique (Action F1 & F2)	2
Suivi et amélioration des connaissances			
E	Veille environnementale et inventaires	E1 Mettre en œuvre des suivis de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	2
		E2 Améliorer les connaissances sur certains groupes d'espèces ou habitats	1
Information et sensibilisation			
F	Assurer la compatibilité des activités économiques et de loisirs avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	F1 Engager une action de concertation avec les usagers	1
		F2 Canaliser voire limiter la fréquentation sur les secteurs jugés sensibles	
G	Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux du site, la diffusion et la mutualisation des connaissances	G1 Veiller à la cohérence des différents dispositifs de gestion du patrimoine naturel existant et à venir sur le site	2
		G2 Valoriser les connaissances	
		G3 Favoriser la diffusion des connaissances sur le site aux différents porteurs de projets locaux pour faciliter l'intégration des enjeux écologiques en amont des projets	
Animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs			
H	Mettre en œuvre le Document d'Objectifs	H1 Favoriser la réalisation des actions du Document d'Objectifs grâce aux contrats Natura 2000 et via l'engagement sur les mesures agro-environnementales	1
		H2 Encourager les pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via la charte Natura 2000	2
		H3 Ajuster le périmètre au cadastre	1

Natura 2000 	Site D 10		Fiche - A	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>	FR8201682	Action - A1	
			Priorité	1

Fiche action A1: Favoriser une agriculture extensive et équilibrer la pression pastorale

Habitats concernés :

6110*, 6170, 6210, **6210***, **6230***, 6430, 6510, 6520, 4060

Espèces concernées :

Chiroptères, Damier de la Succise

<p><u>Mesure :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer le bon entretien pastoral des milieux ouverts et semi-ouverts. L'activité pastorale nécessite une analyse globale à l'échelle de chaque unité pastorale. Il s'agirait ainsi de mettre en œuvre la mesure « Gestion pastorale », qui passe notamment par la rédaction d'un plan de gestion pastorale) <p style="text-align: center;"><u>Objectif :</u></p> <p>Il s'agit de maintenir les espaces ouverts de prairies et pelouses en reconnaissant les pratiques.</p> <p>Il pourra également s'agir de proposer des changements de pratiques, définis de manière concertée, plus respectueuse de l'environnement afin d'améliorer la qualité de certains habitats ponctuellement dégradés (meilleure adaptation adaptation de la pression de pâturage au milieu, lutte contre la progression des ligneux, prise en compte de zone humide, etc.).</p>

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Mettre en œuvre la contractualisation avec les éleveurs selon les engagements ci-après	Animation - MAE
2. Améliorer les équipements pastoraux	Contrat - PPT
3. Accompagner les groupements dans la mise en place des plans de gestion pastoraux	Animation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : 1 à 3 structure animatrice, CG26, services pastoraux (ADEM), groupements pastoraux.

Contrats, engagements, recommandations

Actions agro-environnementales envisageables (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
SOCLEH01 à 03	Socles relatifs à la gestion des surfaces en herbe
Herbe01	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
Herbe07	Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle
Herbe09	Gestion pastorale
Ouvert01	Ouverture d'un milieu en déprise
Ouvert02	Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Engagements soumis à contrôle :

- Ne pas réaliser de boisements
- Ne pas faire de dépôts sauvages de gravats, ni de remblaiements.
- Ne pas retourner le sol
- Limiter, voire supprimer les traitements antiparasitaires rémanents. Utiliser des méthodes et produits alternatifs.

Recommandations dans le cadre de la Charte Natura 2000

- Limiter au maximum les apports d'amendements, fertilisants ou épandages
- Réaliser les travaux de débroussaillage préférentiellement à l'automne et en hiver, afin de perturber le moins possible la reproduction de la faune.

Plan de financement et échéancier

Estimation des surfaces éligibles 2500 ha.


Prairies fleuries : 146€/ha/an

Gestion pastorale : 110€/ha/an

Estimation : 817 100 € sur 5 ans.

Financeurs potentiels :

Financement MAE.

	Site D 10		Fiche - A	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>	FR8201682	Action - A2	
			Priorité	1

Fiche action : Raisonner les traitements antiparasitaires

Habitats concernés :

6110*, 6170, 6210, **6210***, **6230***, 6430, 6510, Espèces concernées : Chiroptères
6520, 4060

Mesure :

Il s'agit d'informer les éleveurs et de les accompagner dans la mise en place d'une limitation voire une substitution des produits dont la rémanence condamne le cortège d'insectes coprophiles et ainsi, la chaîne alimentaire liée (dont certains chiroptères visés au titre de Natura 2000 qui s'en nourrissent de façon plus ou moins exclusive).

Objectif :

Il s'agit d'inciter à limiter l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture dans les zones de chasse des chauves-souris, ce qui concerne au final la totalité du périmètre, étant donné la répartition assez homogène et dense des gîtes sur le territoire.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Définir les usages des éleveurs relatifs aux produits phytosanitaires sur le site ainsi que l'incidence sur les milieux et les espèces (recherche basée sur des recherches bibliographiques)	Animation - Étude
2. Sensibiliser les éleveurs aux alternatives de traitements	Animation
3. Proposer une contractualisation aux agriculteurs	MAE

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structures animatrices, CG26, ADEM, groupements pastoraux.

Contrats, engagements, recommandations

Actions agro-environnementales envisageables (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
SOCLEH01 à 03	Socles relatifs à la gestion des surfaces en herbe
Herbe01	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
Herbe09	Gestion pastorale

Recommandations :

- Limiter, voire supprimer les traitements antiparasitaires rémanents. Utiliser des méthodes et produits alternatifs.


Plan de financement et échéancier

Estimation du coût d'une étude (basée sur des recherches bibliographiques): 5000€

Coût MAE : cf Fiche A1

Financeurs potentiels :

Financements MAE

	Site D 10		Fiche - A	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>		FR8201682	Action - A3
			Priorité	1

Fiche action :

Préserver les pelouses de crêtes riches en espèces patrimoniales

Habitats concernés :

6110*, **6170**, **6230***

Espèces concernées : Chiroptères, Damier de la Succise

Mesure :

Définir et évaluer les différents impacts éventuels sur ces milieux, notamment en liaison avec le pastoralisme. Si l'impact est avéré, définir les actions à mettre en œuvre afin de préserver ces milieux.

Les actions de préservation peuvent prendre différentes formes :

- engagements des éleveurs au travers des mesures agro-environnementales,
- pose de clôtures afin de mettre en défens certains secteurs impactés préalablement identifiés,
- réflexion à mener autour des pratiques de randonnée pédestre éventuellement impactantes.

Objectif :

Les pelouses de crêtes sont des milieux particulièrement riches et fragiles. Ils accueillent des espèces remarquables tel que le Genêt du Dauphiné, espèce endémique des montagnes méditerranéennes du sud-ouest de l'Europe (inscrite au livre rouge national, au livre rouge régional, protégée au niveau régional) ou encore Androsace lactea L..

Cet habitat possède donc une valeur biologique très élevée. Il convient donc de porter une attention particulière sur ces milieux.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Définir les usages des secteurs de crêtes (pastoralisme, randonnées, abrutissements par la faune sauvage) et évaluer les impacts éventuels de chaque usage	Animation - Étude
2. Proposer des solutions concertées afin de préserver au mieux ces secteurs	Animation - MAE-Contrats

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice, CG26, ADEM, groupements pastoraux.

Contrats, engagements, recommandations

Actions agro-environnementales envisageables (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
SOCLEH01 à 03	Socles relatifs à la gestion des surfaces en herbe
Herbe01	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
Herbe09	Gestion pastorale

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Plan de financement et échéancier


Coût MAE : cf Fiche A1

Coût des contrats Natura 2000 : à définir (sur devis).

Coût Étude : 9000 €

Financeurs potentiels :

Financements MAE, contrat.

Natura 2000 	Site D 10		Fiche - A	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>	FR8201682	Action - A4	
			Priorité	1

**Fiche action :
Lutter contre les espèces indésirables**

Habitats concernés :

6110*, 6170, 6210, **6210***, **6230***, 6430, 6510, Espèces concernées : Chiroptères, Damier de la Succise
6520

<p><u>Mesure :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des espèces indésirables et leur progression ou régression éventuelles - Réaliser des travaux de lutte contre la présence et la propagation des espèces indésirables (via des engagements spécifiques dans les mesures agri-environnementales ou via des contrats Natura 2000) - Si besoin, réaliser un suivi des espèces indésirables identifiées afin de vérifier leur progression/régression. <p align="center"><u>Objectif :</u></p> <p>Certains espèces posent problème, notamment à l'activité pastorale, par leur caractère envahissant. Ces espèces, identifiées à ce jour, sont la Vératre, la Canche cespiteuse, le Cirse (espèce à préciser).</p>
--

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Identification des secteurs concernés	Animation
2. Réalisation des travaux de lutte	MAE – Contrats
3. Mise en place d'un suivi (protocole à définir)	Animation - Travaux

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structures animatrices, CG26, ADEM, Chambre d'agriculture.

Contrats, engagements, recommandations

Actions agro-environnementales envisageables (sur la base du PDRH 2014-2020 donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
SOCLEH01 à 03	Socles relatifs à la gestion des surfaces en herbe
Herbe01	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
Herbe09	Gestion pastorale

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
A32323P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Engagements dans le cadre de la Charte

Ne pas introduire d'espèces invasives et exogènes

Recommandations dans le cadre de la Charte


Informez la structure animatrice lors de l'observation d'espèces invasives.

Plan de financement et échéancier

Coût MAE : cf Fiche A1

Financeurs potentiels :

Financements MAE, contrat.

Natura 2000 	Site D 10		Fiche - A	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>	FR8201682	Action - A5	
			Priorité	1

Fiche action :

Canaliser la fréquentation et restaurer les zones dégradées

Habitats concernés :

6110*, 6170, 6210, **6210***, **6230***, 6430, 6510, Espèces concernées : Chiroptères, Damier de la Succise 6520

Mesure :

- Identifier les secteurs dégradés (dégradation d'habitats d'intérêt communautaire)
- Mettre en place des actions afin d'informer voire réhabiliter les zones dégradées (information des usagers, canalisation de la fréquentation, travaux de restauration).

Objectif :

Les pelouses et prairies présentent ponctuellement des signes de dégradations liées au passage répété des véhicules motorisés, des troupeaux ou des randonneurs (création d'ornières, divagation des cheminements, érosion).

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Identifier les secteurs dégradés	Animation - Charte
2. Proposer des solutions concertées afin de préserver au mieux ces secteurs	Animation – Contrats - Charte

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice, CG26, groupements pastoraux.

Contrats, engagements, recommandations

Actions agro-environnementales envisageables (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
SOCLEH01 à 03	Socles relatifs à la gestion des surfaces en herbe
Herbe01	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
Herbe09	Gestion pastorale

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014 - 2020, donné à titre illustratif)


Code engagement	Intitulé
A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Plan de financement et échéancier

Coût MAE : cf Fiche A1

Financeurs potentiels :

Financements MAE, contrat.

Natura 2000 	Site D 10		Fiche - B	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>	FR8201682	Action - B1	
			Priorité	2

**Fiche action :
 Limiter le dérangement d'espèces**


Habitats concernés :

Espèces concernées :

Chiroptères

Objectif :

Cet objectif spécifique à la préservation des chauves-souris est atteint par la mise en œuvre des fiches F1 et F2.

Natura 2000 	Site D10		Fiche - B	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>	FR8201682	Action - B2	
			Priorité	2

Fiche action : Rendre les points d'eau favorables à la faune sauvage

Habitats concernés :

6430

Espèces concernées :

Chiroptères

Mesure :

- Compléter la connaissance sur les points d'eau d'origine anthropique ou naturelle (mares, micro-zones humides, mégaphorbiais, impluviums...)
- Réhabiliter et/ou aménager les points d'eau afin de les rendre favorable aux espèces patrimoniales.

Objectif :

Les zones humides présentent un intérêt fort pour la biodiversité. Ces milieux contribuent à la diversité des espèces du site (batraciens, flore spécifique ,...), et améliorent la capacité d'accueil pour de nombreuses espèces (notamment les mammifères, parmi lesquels seront plus particulièrement citées les chauves-souris).

Les points d'eau de type impluviums, créés pour répondre au besoin en eau des troupeaux, peuvent parfois poser problème pour l'accueil de la faune sauvage. Ils constituent un piège (batraciens, vautours) ou peuvent être endommagés par la faune sauvage (sangliers, vautours).

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Étude de terrain afin de compléter la connaissance des points d'eau présents sur le site	Animation
1. Mener une réflexion pour rendre les points d'eau favorables à la faune sauvage	Animation
2. Travaux de réhabilitation/aménagement de micro-zones humides	Contrat/MAE

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice, CG26, propriétaires, communes, groupements pastoraux, structure animatrice du Contrat de rivière Vercors Eau Pure.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
A32309P	Création ou rétablissement de mares
A32309R	Entretien de mares
A32310R	Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles
F22702	Création ou rétablissement de mares forestières

Recommandations dans le cadre de la Charte


- ✓ Préserver les mares et favoriser leur entretien (curage si nécessaire, ...).
- ✓ Limiter au maximum la pénétration d'engins.
- ✓ Lors de travaux, ne pas utiliser de produits chimiques et privilégier les huiles biodégradables pour préserver la qualité des eaux.

Plan de financement et échéancier

Travaux d'entretien estimés à 2 mares : 2500 €/mare soit 5000€ (années n2 et n3)

Financeurs potentiels

Contrats Natura 2000.

Natura 2000 	Site D 10		Fiche - C	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>	FR8201682	Action - C1	
			Priorité	3

Fiche action : Garantir le bon état de conservation des forêts d'intérêt communautaire

Habitats concernés :

9110, 9130, 9140, 9150, **9180***, 9410, **9340***

Espèces concernées :

Barbastelle, Murin de Bechstein, Grand et Petit murin, **Rosalie des Alpes**

Mesure :

- Favoriser la maturation des peuplements forestiers
- L'irrégularisation est souvent déjà pratiquée, par des éclaircies tous les 8-12 ans, favorisant ainsi la création d'une multi-strate. Un contrat Natura 2000 peut être envisagé afin de favoriser ce phénomène, notamment en réalisant des trouées.
- Favoriser la régénération naturelle

Objectif :

Il s'agit de préserver les forêts d'intérêt communautaire en favorisant leur gestion conservatoire. Il s'agira en particulier de maintenir ou tendre vers une gestion en futaie des hêtraies.

Par ailleurs, la diversité de la structure verticale et horizontale, passant notamment par la diversification des classes d'âge des peuplements, permet d'accroître la capacité d'accueil pour la faune et la flore. Enfin, le mélange d'essence favorise également la biodiversité.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Informer/sensibiliser les propriétaires et collectivités	Animation - Charte
2. Dans les zones exploitables, informer les propriétaires des possibilités contractuelles sur le vieillissement (Cf D3) et la conduite des peuplements en futaie. Proposer une contractualisation aux propriétaires, collectivités et gestionnaires forestiers	Animation – Contrat - Charte

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : 1 à 2 structures animatrices, ONF, CRPF, CG26, communes, propriétaires privés.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
F22705	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production

Engagements dans le cadre de la Charte Natura 2000

- Informer la structure animatrice des travaux et coupes prévus pour permettre la réalisation d'expertises préalables si elles n'ont pas été réalisées au préalable.
- Favoriser la régénération naturelle et ne pas procéder à des plantations, sauf après catastrophe naturelle (tempête, incendie, dépérissements massifs) et sous réserve de préserver les essences autochtones.
- Conserver les bois morts sur pied et au sol sur l'ensemble de la parcelles.

Recommandations dans le cadre de la Charte Natura 2000


- Préserver les arbres sénescents d'essences locales, à cavités, fissures ou écorces décollées.
- Favoriser la présence d'une multi-strate par des éclaircies régulières.
- Conserver les essences en mélange, en particulier les fruitiers (sorbiers, érable...), réserver la régénération des feuillus dans les peuplements de résineux.
- Laisser vieillir les hêtraies. Si des interventions sont envisagées, la gestion sylvicole ne doit pas passer par des coupes rases mais une gestion prudente et progressive en futaie sur souche ou en éclaircie de taillis.
- Préférer l'utilisation de matériels manuels à moteur thermique, utilisant des huiles biodégradables (huiles végétales ou équivalent).
- Prévoir les travaux aux périodes non-défavorables à la faune : mi-mars à mi-juillet.

Plan de financement et échéancier

Coût des contrats Natura 2000 : à définir (sur devis).

Financeurs potentiels

Contrat Natura 2000.

Natura 2000 	Site D 10		Fiche - C	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>	FR8201682	Action - C2	
			Priorité	3

Fiche action : Restaurer les forêts d'intérêt communautaire dégradées

Habitats concernés :

9110, 9130, 9140, 9150, **9180***, 9410, **9340***

Espèces concernées :

Barbastelle, Murin de Bechstein, Grand et Petit murin, **Rosalie des Alpes**

<p><u>Mesure :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le maintien de mélange d'essences et notamment la présence de feuillus. - L'irrégularisation est souvent déjà pratiquée, par des éclaircies tous les 8-12 ans, favorisant ainsi la création d'une multi-strate. Un contrat Natura 2000 peut être envisagé afin de favoriser ce phénomène, notamment en réalisant des trouées. <p style="text-align: center;"><u>Objectif :</u></p> <p>Certains boisements artificiels sont présents sur des stations d'habitats d'Intérêt Communautaire (ex: boisements de résineux présents sur des habitats de Hêtraie d'intérêt communautaire). L'objectif est de favoriser le retour des essences autochtones.</p>
--

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Informer/sensibiliser les habitants, exploitants et collectivités	Animation
2. Proposer une contractualisation aux propriétaires, communes et gestionnaires forestiers	Animation - Contrat

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : 1 à 2 structures animatrices, ONF, CRPF, CG26, communes, propriétaires privés.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)


Code engagement	Intitulé
F22703	Mise en œuvre de régénérations dirigées
F22705	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production

Plan de financement et échéancier

Coût des contrats Natura 2000 : à définir (sur devis).

Financeurs potentiels

Contrat Natura 2000.

Natura 2000 	Site D 10		Fiche - C	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>	FR8201682	Action - C3	
			Priorité	3

Fiche action : Favoriser la maturation des peuplements

Habitats concernés :

9110, 9130, 9140, 9150, **9180***, 9410, **9340***

Espèces concernées :

Barbastelle, Murin de Bechstein, Grand et Petit murin, **Rosalie des Alpes**

Mesure :

- Favoriser le gros bois en identifiant et en conservant les arbres remarquables, les gros arbres morts sur pieds, sénescents, creux ou à cavités et écorces décollées, les arbres âgés d'avenir biologique, ainsi que des groupes d'arbres constitués, lors des coupes et travaux
- Création d'îlots de sénescence.

Objectif :

Il s'agit d'offrir un maximum de potentialités intéressantes pour les espèces cavernicoles, de permettre le développement des insectes xylophages et saproxylophages ainsi que toutes espèces inféodées à ce type d'habitat. Cette action s'applique aux habitats d'intérêt communautaire ou pas.

Le maintien d'arbres isolés, de groupes d'arbres constitués, ou d'îlots de sénescence permettra de rétablir un continuum entre les habitats refuges des espèces liées au stade terminal forestier.

Dans les îlots de sénescence, les peuplements sont laissés à très long terme en évolution naturelle et aucune intervention n'est pratiquée. Ces îlots seront maintenus en priorité dans les vallons, les forêts âgées (plus de 50-70 ans) ou autour des gros arbres d'intérêt écologique repérés.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Informer/sensibiliser les propriétaires forestiers, gestionnaires, collectivités et exploitants	Animation
2. Identifier les secteurs aux meilleures potentialités (sols profonds, présence d'un réseau de gîtes avérés ou potentiels) et rechercher la mise en place d'un maillage spatialement homogène et cohérent d'arbres d'intérêt écologique et d'îlots de sénescence	Animation/Etude
3. Proposer une contractualisation aux propriétaires, communes et gestionnaires forestiers	Animation - Contrat

Les instructions nationales s'imposent à l'ONF en forêts domaniales. Elles sont proposées aux collectivités pour la gestion de leur forêt.

Pour les arbres sénescents, le nombre d'arbres éligibles en forêt domaniale démarre au-delà de 2 arbres/ha.

Dans les autres forêts pas de nombre minimum

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Structures animatrices, ONF, propriétaires forestiers, CRPF, experts naturalistes

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
F22712	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

Engagements dans le cadre de la Charte Natura 2000

- Informer la structure animatrice des travaux et coupes prévus pour permettre la réalisation d'expertises préalables si elles n'ont pas été réalisées au préalable.
- Conserver les bois morts sur pied et au sol sur l'ensemble de la parcelles.

Recommandations dans le cadre de la Charte Natura 2000

- Préserver les arbres sénescents d'essences locales, à cavités, fissures ou écorces décollées et arbres âgés d'avenir biologique.

Plan de financement et échéancier


- Étude : 5 000 € (Identifier les secteurs aux meilleures potentialités et mise en place d'un maillage spatialement homogène et cohérent)

- Coûts estimatifs pour les arbres : Environ 1000 arbres répartis sur environ 100 à 200 ha : 150 000 € sur 5 ans.

- Coûts estimatifs pour les îlots de sénescence : Environ 40 ha contractualisés : 80 000 € sur 5 ans.

Financeurs potentiels :

Contrats Natura 2000.

Natura 2000 	Site D 10		Fiche - C	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>	FR8201682	Action - C4	
			Priorité	3

Fiche action : Restaurer les clairières et améliorer les lisières

Habitats concernés :

9110, 9130, 9140, 9150, **9180***, 9410, **9340***
6210, **6210***, **6230***, 6430, 6510, 6520

Espèces concernées :

Chiroptères, Damier de la Succise

<p><u>Mesure :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les secteurs de clairières en cours de fermeture - Restauration et entretien de clairières - Gestion des lisières de manière étagée. <p style="text-align: center;"><u>Objectif :</u></p> <p>Afin d'augmenter la valeur biologique des peuplements forestiers, le rétablissement de clairières ainsi que le traitement des lisières de manière étagée sont favorable à de nombreuses espèces ou habitats.</p>

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Informer/sensibiliser les propriétaires forestiers, gestionnaires, collectivités et exploitants	Animation
2. Identifier les clairières en cours de fermeture et les lisières non étagées	Animation
3. Proposer une contractualisation aux propriétaires, communes et gestionnaires forestiers ainsi qu'aux éleveurs	Animation - Contrat

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structures animatrices, ONF, CRPF, propriétaires forestiers, groupements pastoraux

Contrats, engagements, recommandations

Actions agro-environnementales envisageables (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
SOCLEH01 à 03	Socles relatifs à la gestion des surfaces en herbe
Herbe01	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
Herbe09	Gestion pastorale

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
F22701	Création ou rétablissement de clairières ou de landes

Recommandations dans le cadre de la Charte Natura 2000


- Conserver les clairières
- Favoriser la présence de lisières bien éclairées et étagées.

Plan de financement et échéancier

4 contrats en milieu forestier : 4 ha x 3000 € soit 12 000 €.

Financeurs potentiels

Contrat Natura 2000.

Natura 2000 	Site D 10		Fiche - D	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>	FR8201682	Action - D1	
			Priorité	2

Fiche action :
Orienter les pratiques de loisirs sur les zones à faible enjeu écologique

Habitats concernés :


6110*, 8120, 8130, **8160***, 8210, 8310

Espèces concernées :

Damier de la Succise, Chiroptères

Objectif :

Cet objectif spécifique à la préservation des milieux rocheux et espèces associées est atteint par la mise en œuvre des fiches F1 et F2.

Natura 2000 	Site D 10		Fiche - E	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>	FR8201682	Action - E1	
			Priorité	2

Fiche action :
Mettre en œuvre des suivis de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Habitats concernés :

Tous les habitats

Espèces concernées :

Toutes les espèces

Objectif :

Dans un processus visant à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire, un suivi scientifique est indispensable. Il permettra :

- de noter l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats, en quantité et en qualité, afin d'assurer de la préservation effective de cette biodiversité
- d'évaluer l'impact des actions de gestion mises en œuvre, des techniques utilisées et de proposer, si besoin est, des modifications et des ajustements
- d'effectuer un bilan périodique de l'évolution du site.

Ces suivis et évaluations doivent au maximum passer par des protocoles simples et faciles à mettre en place.

Concernant les habitats, un certain nombre de protocoles sont aujourd'hui réalisés et proposés par le Muséum d'Histoire Naturelle.

Le protocole sur les habitats agro-pastoraux sera prioritairement mis en œuvre et adapté localement avec l'aide d'experts scientifiques.


Mise en œuvre de l'action

- Recherche d'appui de scientifiques-experts pour adapter les protocoles de suivis localement
- Réalisation des suivis.

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice, experts naturalistes.

Financeurs potentiels

Temps d'animation.

Natura 2000 	Site D 10		Fiche - E	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>	FR8201682	Action - E2	
			Priorité	1

Fiche action :
Améliorer les connaissances sur certains groupes d'espèces ou habitats

Habitats concernés :

7230, 6410, 6420, 6430

Espèces concernées :

Espèces saproxyliques Annexes II, Lépidoptères
Annexe II

Objectif :

- Prospections de recherche de la Buxbaumie verte (espèce suspectée)
- Prospections et inventaires de coléoptères saproxyliques , en particulier *Rosalia alpina*
- Préciser le statut des espèces patrimoniales de Lépidoptères
- Affiner la cartographie des habitats sur les secteurs pour lesquelles un défaut de connaissance est identifié, notamment
- Réaliser un diagnostic sur le fonctionnement des pelouses de crêtes
- Localiser les forêts remarquables et âgées.

Mise en œuvre de l'action

- Inventaire afin de rechercher la présence de la Buxbaumie verte
- Inventaires (protocoles à définir) ciblés sur certaines espèces de coléoptères saproxyliques et les espèces patrimoniales de Lépidoptères.
- Cartographie des habitats (secteurs à définir)
- Études (protocoles à définir) afin de caractériser le fonctionnement des habitats de pelouses de crêtes et localiser les secteurs de forêts âgées

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice, experts naturalistes.


Plan de financement et échéancier

- Inventaire Buxbaumie verte : 5000€
- Inventaire sur certaines espèces de coléoptères saproxyliques : 9000 €
- Inventaire d'espèces patrimoniales de Lépidoptères : 7000 €
- Cartographie des habitats (secteurs à définir) : 2800 €/ha
- Étude Pelouses de crêtes : 9 000 € (cf fiche A3)
- Étude Forêts âgées : 10 000€ (cf fiche C3)

Coût total estimatif minimal : 40 000 € sur 5 ans

Financeurs potentiels :

Crédits État ou à définir.

	Site D 10		Fiche - F	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>	FR8201682	Action - F1	
			Priorité	1

Fiche action : Engager une action de concertation avec les usagers

Habitats concernés :

Tous les habitats

Espèces concernées :

Toutes les espèces

Objectif :

La conservation du patrimoine naturel exceptionnel passe par la conciliation des différents usages (économiques et de loisirs) présents sur le site.

En particulier, les activités de pleine nature sur lesquelles une attention particulière sera donnée sont la randonnée, l'escalade, la spéléologie, le drytooling, la surfréquentation de secteurs,...

Par ailleurs, les activités de tourisme et de loisirs sont un vecteur de découverte et de connaissance de la faune et de la flore. Il s'agit donc d'informer le grand public et les pratiquants sur la valeur patrimoniale du site, sur sa fragilité et sur les prescriptions établies lors de la concertation.

Mise en œuvre de l'action

- Rendre disponible la connaissance des richesses naturelles du site
- Renforcer la sensibilisation des différents acteurs (panneaux, brochure, réunions)
- Favoriser l'émergence de chartes ou conventions autour des activités de pleine nature.

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice, experts naturalistes, syndicat de rivière, communautés de communes, communes, etc.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2007-2013, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
F22714	Investissements visant à informer les usagers de la forêt

Engagements soumis à contrôle :

- Demander un expertise à la structure animatrice dès lors que l'on souhaite implanter un aménagement destiné à la pratique de loisirs (via ferrata, voies d'escalade...)

- Ne pas obturer l'entrée des grottes sans concertation préalable avec les ensemble des acteurs concernés à définir selon le contexte (propriétaires, communes, usagers, etc.).
- Maintenir le réseau de sentiers existant et balisé par les structures ayant cette compétence et ne pas créer de sentiers sauvages.
- Ne pas déranger la faune en période de reproduction: une information sera faite par la structure animatrice afin d'adapter au mieux les activités avec les espèces présentes ou susceptibles de l'être sur le site

Recommandations dans le cadre de la Charte :


- ✓ Respecter la tranquillité des galeries souterraines connues pour être utilisées par les chauves-souris en période d'hibernation et en période de reproduction. (Dates à définir en fonction des enjeux).
- ✓ Maintenir le réseau de sentiers existant et balisé par les structures ayant cette compétence et ne pas créer de sentiers sauvages.
- ✓ Ne pas déranger la faune en période de reproduction : une information sera faite par la structure animatrice afin d'adapter au mieux les activités avec les espèces présentes ou susceptibles de l'être sur le site
- ✓ Lors de manifestations sportives récurrentes, informer la structure animatrice de toutes modifications dans l'organisation (tracé, nombre de participants,...).
- ✓ Informer la structure animatrice de tous nouveaux projets susceptibles d'avoir une incidence sur les habitats et espèces visés par la Directive et présents dans le site Natura 2000.

Plan de financement et échéancier

- Réaliser un plan de communication et identifier les secteurs à enjeux
- Pose estimée de 2 panneaux visant à informer le public : 6 000 €.

Financeurs potentiels

Crédits État ou à définir.

Natura 2000 	Site D 10		Fiche - F	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>	FR8201682	Action - F2	
			Priorité	1

Fiche action :

Canaliser voire limiter la fréquentation sur les secteurs jugés sensibles

Habitats concernés :

Tous les habitats

Espèces concernées :

Toutes les espèces

Objectif :

Lorsque la concertation n'est pas suffisante pour éviter la destruction de milieux naturels sensibles, il peut s'avérer nécessaire de mettre en place une protection physique (barrières, clôture).

Mise en œuvre de l'action

- Canaliser voire mise en défens de secteurs reconnus sensibles à la fréquentation.

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice, experts naturalistes, syndicat de rivière, communautés de communes, communes etc.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
F22710	Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire
F22714	Investissements visant à informer les usagers de la forêt

Plan de financement et échéancier


Travaux de mise en défens : 4000 €

Pose estimée de 2 panneaux visant à informer le public : 6 000 €.

Coût estimatif total : 10 000 €.

Financeurs potentiels :

Contrats Natura 2000.

	Site D 10		Fiche - G	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>	FR8201682	Action - G1	
			Priorité	1

Fiche action :
Veiller à la cohérence des différents dispositifs de gestion du patrimoine naturel existant et à venir sur le site

Habitats concernés :

Tous les habitats

Espèces concernées :

Toutes les espèces

Objectif :

Les actions qui seront réalisées dans le cadre de Natura 2000 seront mises en cohérence avec les autres dispositifs de type: politique Espace Naturel Sensible, Documents d'aménagement des forêt publiques, politique milieux aquatiques, documents d'urbanisme, plan pastoraux territoriaux, etc.

De plus, les actions prévues dans les documents d'objectif Natura 2000 seront mises en œuvre avec des outils spécifiques à Natura 2000 (contrats Natura 2000, mesures agro-environnementales et charte), mais aussi avec des outils relevant d'autres politiques.

Mise en œuvre de l'action

- Assurer une veille relative aux différents dispositifs présents sur le territoire
- Accompagnement technique lors de la rédaction ou la mise en œuvre d'actions liées à d'autres politiques/programmes, afin que soit pris en compte les enjeux liés à Natura 2000;
- Lors de la mise en place d'actions dans le cadre du document d'objectifs, se rapprocher des partenaires techniques pour coordonner les différentes politiques.

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice, CG26, ONF, CRPF, syndicat de rivière, DDT, etc.


Contrats, engagements, recommandations

Recommandations dans le cadre de la Charte

- Informer la structure animatrice en amont de travaux ou projets pouvant avoir une incidence sur les habitats ou les espèces visés par la Directive européenne.

Financeurs potentiels

Temps d'animation.

Natura 2000 	Site D 10		Fiche - G	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>	FR8201682	Action - G2	
			Priorité	2

Fiche action :
Valoriser la connaissance
Informier et sensibiliser les usagers et habitants du site

Habitats concernés :

Tous les habitats

Espèces concernées :

Toutes les espèces

Objectif :

Le maintien de la biodiversité exceptionnelle du périmètre nécessite l'adhésion des acteurs locaux et de la population locale aux enjeux de conservation, et ce, via une information fréquente. Cela conditionne la mise en place et la réussite des actions du programme.

Mise en œuvre de l'action

Cette mesure peut prendre différentes formes, après élaboration d'un plan de communication :

- Rencontres individuelles, porter à connaissance.
- Lettre/bulletin d'information Natura 2000 renseignant sur l'état d'avancement du programme d'actions. Cette information « grand-public » pourrait notamment être relayé dans les bulletins municipaux.
- Publications diverses autour de Natura 2000 et des enjeux environnementaux.
- Développer le volet Natura 2000 du site du Parc du Vercors ou créer un site dédié à ce site Natura 2000.
- Utiliser la presse locale pour informer des avancées sur le site. par- Mise à jour régulière du site Internet (spécifique ou de la structure animatrice).
- Réalisation d'un guide technique des bonnes pratiques
- Conception d'une animation de sensibilisation à destination des scolaires.
- Réaliser un document de vulgarisation et d'information sur support papier et le distribuer dans les lieux d'accueil des visiteurs.
- Conception et pose de panneaux d'accueil et d'information sur la richesse naturelle du site, les comportements attendus du public et un rappel de la réglementation.


Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice, experts naturalistes, communautés de communes, communes, etc.

Plan de financement et échéancier

Conceptions et impression d'une brochure ou affiche à destination du grand public : 5000 €.

Financeurs potentiels

Crédits État ou à définir.

Natura 2000 	Site D 10		Fiche - G	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>	FR8201682	Action - G3	
			Priorité	2

Fiche action :
Favoriser la diffusion des connaissances sur le site aux différents porteurs de projets locaux pour faciliter l'intégration des enjeux écologiques en amont des projets

Habitats concernés :

Tous les habitats

Espèces concernées :

Toutes les espèces

Objectif :

Il s'agit d'informer les porteurs de projets (soumis à évaluation des incidences ou non soumis) des enjeux environnementaux du site afin que ces derniers soient pris en compte pendant les phases de montage ou de réalisation.

Mise en œuvre de l'action

- Répondre aux sollicitations des différents porteurs de projets et mettre à disposition la connaissance nécessaire à la prise en compte des enjeux environnementaux
- Assurer une veille aux différents projets émergents sur le territoire.

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice.

Contrats, engagements, recommandations

Engagements dans le cadre de la Charte Natura 2000

- Lors de manifestations sportives récurrentes, informer la structure animatrice de toutes modifications dans l'organisation (tracé, nombre de participants,...).


Recommandations dans le cadre de la Charte

- Informer la structure animatrice de tous nouveaux projets susceptibles d'avoir une incidence sur les habitats et espèces visés par la Directive et présents dans le site Natura 2000.

Plan de financement et échéancier

Financeurs potentiels

Temps d'animation.

Natura 2000 	Site D 10		Fiche - H	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>	FR8201682	Action - H1	
			Priorité	1

Fiche action :
Favoriser la réalisation des actions du Document d'Objectifs grâce aux contrats Natura 2000 et via l'engagement sur les mesures agro-environnementales territorialisées

Habitats concernés :

Tous les habitats

Espèces concernées :

Toutes les espèces

Objectif :

La mise en œuvre du DOCOB passe pour l'essentiel par la mise en place de contrats et de mesures agro-environnementales. La structure animatrice doit donc assurer l'animation nécessaire à la signature de ces contrats et mesures.

Mise en œuvre de l'action


- Participation à la réflexion et à la rédaction du volet Natura 2000 du Projet Agro-environnemental auquel les sites Natura 2000 se réfèrent ;
- Démarchage préalable des bénéficiaires potentiels (MAE, contrats Natura 2000) ;
- Visite de terrain ;
- Accompagnement technique administratif pour le montage des contrats et MAE ;
- Suivi de la mise en œuvre des contrats et MAE.

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice.

Plan de financement et échéancier

Financeurs potentiels

Temps d'animation.

Natura 2000 	Site D 10		Fiche - H	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>	FR8201682	Action - H2	
			Priorité	1

Fiche action :
Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via la Charte Natura 2000

Habitats concernés :

Tous les habitats

Espèces concernées :

Toutes les espèces

Objectif :

La mise en œuvre du DOCOB passe pour l'essentiel par la signature de la Charte Natura 2000. La structure animatrice doit donc assurer l'animation nécessaire à l'adhésion à la charte.

Mise en œuvre de l'action


- Recensement des adhérents potentiels à la charte et la promouvoir auprès de ces derniers pour développer les adhésions ;
- Coordination des acteurs et partenaires impliqués dans les engagements de la charte.

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice.

Plan de financement et échéancier

Financeurs potentiels

Temps d'animation.

Natura 2000 	Site D 10		Fiche - H	
	<i>Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors</i>	FR8201682	Action - H3	
			Priorité	1

Fiche action : Ajuster le périmètre du site au cadastre

Habitats concernés :

Tous les habitats

Espèces concernées :

Toutes les espèces

Objectif :

Cette action vise à préciser les limites du nouveau périmètre proposé. Pour cela, une analyse fine des limites sera effectuée à partir des données naturalistes, les photos aériennes, de limites cadastrales et d'éléments facilement identifiables et créant une limite logique sur le terrain (route, falaises, etc.).

Mise en œuvre de l'action

- Réunions commune par commune afin de finaliser les limites du périmètre ;
- Cartographie précise sur Système d'Information Géographique (échelle cadastrale).

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice.

Plan de financement et échéancier

Financeurs potentiels

Temps d'animation.

Bilan financier des actions prévues au DOCOB

Fiche action	Priorité	Financements	Coût	Maître d'ouvrage
A1	1	Financement MAE	817 100 € / 5 ans	1 à 3 structure animatrice, CG26, services pastoraux (ADEM), groupements pastoraux.
A2	1	Financement MAE	817 100 € / 5 ans 5 000 € Etude	structures animatrices, CG26, ADEM, groupements pastoraux.
A3	1	Financement MAE Contrat	817 100 € / 5 ans étude : 9000 € selon Devis	structure animatrice, CG26, ADEM, groupements pastoraux.
A4	1	Financement MAE Contrat	817 100 € / 5 ans	structures animatrices, CG26, ADEM, Chambre d'agriculture.
A5	1	Financement MAE Contrat	817 100 € / 5 ans	structure animatrice, CG26, groupements pastoraux.
B1	2			Cf Fiche F 1 et F 2
B2	2	Contrats Natura 2000.	5 000 €	structure animatrice, CG26, propriétaires, communes, groupements pastoraux, structure animatrice du Contrat de rivière Vercors Eau Pure.
C1	3	Contrats Natura 2000.	Selon devis	1 à 2 structures animatrices, ONF, CRPF, CG26, communes, propriétaires privés.
C2	3	Contrat Natura 2000.	Selon devis	1 à 2 structures animatrices, ONF, CRPF, CG26, communes, propriétaires privés.
C3	3	Contrat Natura 2000	150 000 € / 5 ans étude 5000 € 80 000 € / 5 ans	Structures animatrices, ONF, propriétaires forestiers, CRPF, experts naturalistes
C 4	3	Contrat Natura 2000	12 000 €	structures animatrices, ONF, CRPF, propriétaires forestiers, groupements pastoraux
D1	2		F1 et F2	
E1	2	Temps animation	Temps animation	structure animatrice, experts naturalistes.
E2	1	Crédit état ou à définir	40 000 € / 5 ans	structure animatrice, experts naturalistes.

Fiche action	Priorité	Financements	Coût	Maître d'ouvrage
F1	1	Crédit état ou à définir	6 000 €	structure animatrice, experts naturalistes, syndicat de rivière, communautés de communes, communes, etc.
F 2	1	Contrat Natura 2000	10 000 €	structure animatrice, experts naturalistes, syndicat de rivière, communautés de communes, communes etc.
G1	1	Temps animation	Temps animation	structure animatrice, CG26, ONF, CRPF, syndicat de rivière, DDT, etc.
G2	2	Crédit état ou à définir	5000 €	structure animatrice, experts naturalistes, communautés de communes, communes, etc.
G3	2	Temps animation	-	structure animatrice.
H1	1	Temps d'animation	0€	structure animatrice.
H 2	1	Temps animation	0€	structure animatrice.
H 3	1	Temps animation	0€	structure animatrice.